DISCOURS D'UN CITOYEN

Pour une des Assemblées de Bailliage;

ou

Léger Apperçu des abus qui vicient la constitution du Militaire Français.

Quelle plus grande honte y a-t-il d'être refusé d'un poste que l'on mérite, ou d'y être placé sans le mériter?

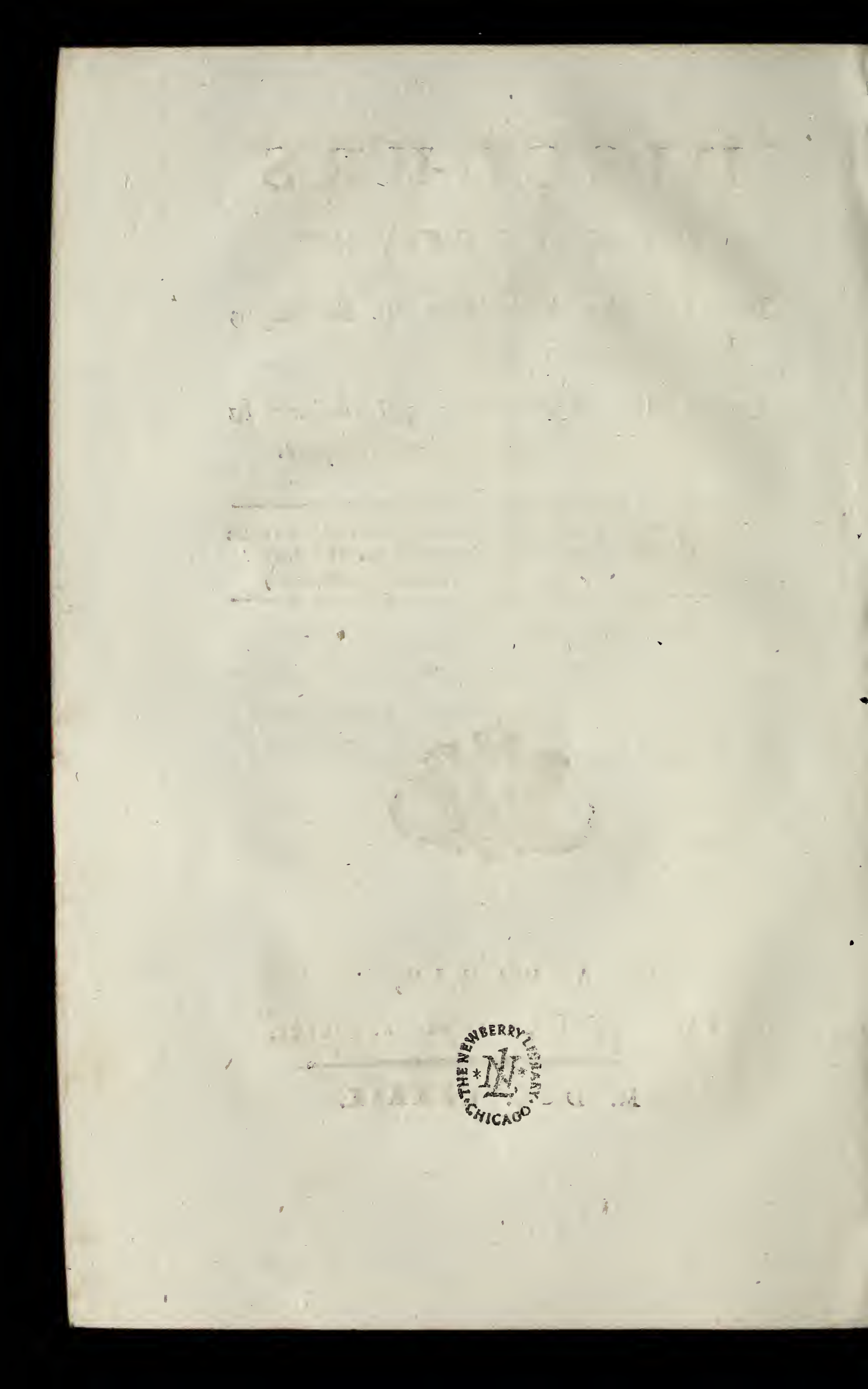
(Caractère de la Bruyère.)



A PARIS;

Chez les Libraires associés.

M. DCC. LXXXIX.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

AVIS

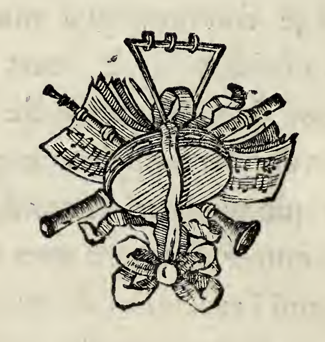
AU LECTEUR,

Sur la publication de ce Diſcours.

JE préparais ce Diſcours pour être ſeulement lu à l'Aſſemblée du bailliage dont j'ai l'honneur d'être membre ; mais des amis à qui je communiquai mon travail, afin qu'ils m'aidassent de leurs conseils, m'ont pressé de ne pas attendre cette époque pour en donner connaissance au Public, m'assurant que plusieurs Assemblées pourraient bien entrer dans mes vues et faciliter par leur appui l'exécution de quelques projets que je me ſuis permis d'y préſenter très-ſuccinctement.

Je me hâte en conséquence de le répandre, afin que des eſprits plus capables puissent travailler à développer mes idées et leur donner du relief ; heureux si je puis

coopérer en quelque chose à des recherches qui intéressent toute la Nation, et remplir par-là la tâche que m'impose le titre de Citoyen.



MESSIEURS,

NOUS touchons donc enfin à cette époque tant desirée & à jamais mémorable, où les abus portés à leur comble, demandent une révolution à laquelle tous les Citoyens doivent coopérer.

Que de recherches à faire pour la rendre avantageuse & complète. Tout bon Français en particulier, pour peu qu'il ſoit touché de l'intérêt de la Nation, eſt ſans doute tenu de travailler dans ſa partie; mais il en eſt une qui mérite de fixer l'attention générale.

L'armée française est une classe d'hommes tirés de tous les rangs et de toutes les conditions; et nous y tenons tous, ou par nos proches, ou par nous-mêmes; rien n'est donc plus digne, Messieurs, d'arrêter nos regards que la partie militaire.

La situation présente de l'europe contraint sans doute aujourd'hui chacun des peuples qui vivent dans son sein, d'entretenir, à l'instar les uns des autres, des corps de troupes aſſez considérables pour préserver leurs frontières de toute

insulte, et arrêter toute entreprise ambitieuse qui tenterait à rompre l'équilibre établi entr'eux.

Il viendra peut-être un temps où les Nations mieux instruites de leurs vrais intérêts, ne se laisseront plus tromper par leurs modernes Pysistrate ; elles reconnaîtront que ces forces militaires tenues perpétuellement sur pied, ne servent qu'à faire naître et à nourrir l'ambition des Souverains pour qui elles sont encore un moyen constant de les opprimer : elles verront leur folie, et y renonceront.

Mais il faut un accord difficile à espérer, pour amener ces temps de calme et de modération ; et nulle puissance ne peut hasarder de commencer une opération qui, loin d'être suivie, entraînerait peut-être sa ruine.

La France qui, la première (1) sous Charles VII, a soudoyé des troupes, le devrait, sans doute, l'exemple généreux de les congédier : mais il faudrait alors qu'elle se vît assez puissante pour

---

(1) L'on pourrait dire qu'il faut bien ignorer l'histoire, pour avancer un pareil fait ; mais que l'on se rappelle que le système féodal avait aboli en Europe cette méthode de soudoyer des troupes, et Charles VII l'a fait renaître en entretenant un corps de troupes réglées, pour arrêter les progrès des Anglais.

obliger les autres Nations de l'Europe à en agir de même, autrement ces Nations qui la voient avec envie, ne regardant cette imprudente démarche que comme un signe certain de faiblesse et d'épuisement, croiraient devoir profiter d'une pareille circonstance pour l'accabler.

Nous ne proposerons donc pas, Messieurs, de licencier notre armée ; nous demanderons seulement la réforme des abus qui l'énervent, & la rendent peut-être inférieure aux autres armées de l'Europe, avec des moyens prodigieux de leur être bien supérieure.

Cependant quels sont-ils ces abus si conséquens? La recherche en est, je l'avoue, très-au-dessus de mes forces et de mon peu d'expérience ; aussi ne prétends-je pas les approfondir : je désire seulement, en les effleurant, vous engager, Messieurs, à travailler à pénétrer leur source, à découvrir leur nature, à trouver enfin les moyens les plus efficaces de les déraciner et de les anéantir.

En France, le Militaire éprouve sans cesse des variations ridicules, vexatoires et non moins dispendieuses pour l'Etat, que ruineuses pour l'Officier particulier.

Rien dans cette partie n'est arrêté définitivement : les caprices d'une jolie femme de Cour, de ce sexe si fait d'ailleurs pour inspirer l'héroïsme, semblent nous y soumettre au futile

empire des modes : la manie des nouveaux systèmes qui se succedent avec une rapidité dérisoire, tient les troupes dans une perpétuelle ignorance ; et la fureur de vouloir établir, en dépit de l'opinion nationale, une discipline flétrissante, vient encore dégoûter et révolter le Français, ce peuple si facile à mouvoir par les sentimens d'honneur & l'appât des récompenses : aussi, cet outrage que l'on fait à son caractère, lui donne-t-il le dernier éloignement pour une profession qui devrait être à ses yeux la première de toutes, et qu'il briguerait sans cela de remplir : et le métier des armes ainsi tombé en discrédit, il a fallu, pour recruter notre armée, subtiliser les hommes par l'appât de quelqu'argent, au prix duquel on leur fait engager aveuglément leur liberté, et y recevoir un tas de vagabonds qui n'ont pas peu coopéré à en corrompre le bon esprit.

Enfin, malgré les sacrifices immenses que le Gouvernement fait pour la partie militaire, il est de fait, vous le savez, Messieurs, que nulle autre Puissance de l'Europe ne paye plus modiquement l'Officier subalterne et le Soldat.

A peine ce dernier sur-tout a-t-il de quoi vivre, tandis que quelques Courtisans absorbent des émolumens immenses, à des titres aussi onéreux pour l'Etat, qu'inutiles.

Il est très-commun qu'une même personne soit à la fois Gouverneur d'une Province où il ne doit jamais résider, de plusieurs villes qu'il ne verra peut-être de sa vie, de citadelles, de forts, de châteaux qu'il connaît à peine de noms, et qui, situés pour l'ordinaire à des distances considérables, ne pourraient lui être confiés s'il y avait quelque fonction à y remplir. Dès-lors pourquoi en laisse-t-on la charge à l'Etat ? C'est que les Courtisans savent ôter adroitement au Souverain la connaiſſance de ces crians abus.

Mais le temps approche que la barrière qu'ils formaient autour du Trône, afin que la vérité ne puiſſe y avoir accès, va être forcée ... Citoyens, il vous est permis de devoiler ces sourdes menées qui concentrent toutes les grâces dans le cercle de ces hommes fiers qui prétendent être (1) par leur naiſſance et les ſervices de leurs pères, les ſeuls dignes de la faveur du Souverain, et ſeuls faits pour le commandement de ſes troupes... Que ſont donc une foule de Gen-

---

(1) Une des dernières Ordonnances porte à-peu-près ces paroles : Meſſieurs les Majors en ſecond ſeront principalement choiſis parmi ceux que leur naissance et les services de leurs pères appellent plus particulièrement au commandement des troupes ; et l'on ſait quelle interprétation il faut donner à ce Règlement.

tilshommes, que leur peu de fortune ou leur peu d'ambition tient éloignés de la Cour? Leurs pères n'ont-ils pas aussi versé leur sang pour la patrie? Et les richesses seules donnent-elles les talens?

Montrons-les donc, Messieurs, ces hommes avides accumulant à l'envi les plus éminentes dignités et les hauts grades militaires; non pas tant pour occuper des places honorables, qu'afin d'avoir ensuite le spécieux prétexte de solliciter des émolumens énormes et nécessaires, disent-ils, pour suffire aux dépenses de représentations qu'exigent ces places : que sert donc de ne les conférer qu'aux seuls hommes riches? Est-ce d'ailleurs représenter, qu'étaler avec faste un luxe outré qui par sa fatale contagion, a fait disparaître de nos camps cette simplicité noble et guerrière dont les chefs devraient toujours donner l'exemple.

Rappellons aussi combien l'on a trompé notre attente en nous annonçant des réformes économiques et si avantageuses au bien du Service; cependant, loin d'arrêter l'accroissement des dépenses et la multiplicité des hauts grades militaires, l'on a favorisé l'un et l'autre en créant de nouvelles places auxquelles l'on a cru devoir attacher des appointemens considérables. Jetons un coup d'œil attentif sur cette opération, et l'on sera plus à même de l'apprécier.

Au commandement des Provinces et des places sont attachés quelquefois des Maréchaux de France, et toujours des Lieutenans-Généraux, des Commandans en chef, des Commandans en second, des Commandans en troisième, (presque tous avec des appointemens fixes et des appointemens de résidence) des Lieutenans de Roi, des Majors, plusieurs Aide-Majors, &c. L'on aurait sans doute pu et même dû donner à ces Officiers l'inspection des Troupes qui se trouvaient dans leur commandement, et l'on a préféré les laisser tous presque sans fonctions, pour employer de jeunes ambitieux, et pour favoriser un avancement que d'autres mauvaises opérations avaient engorgées.

Mais nous l'avons déjà dit, il s'est élevé une nouvelle classe dans l'Etat, et les hommes qui la composent pleins de morgue, dédaignent désormais des emplois dont leurs pères se faisoient gloire ; & depuis que la faveur s'est permis de porter d'amblée, de jeunes princes et des grands seigneurs au commandement des Troupes, le simple gentilhomme qui se voit quelque fortune veut jouir des mêmes avantages : c'est ainsi que dans le principe le moindre écart des règles, celui même qui paraît le moins conséquent, annéantit bientôt la loi la plus sage : cependant pour satisfaire ce nouveau

genre d'ambition, il a fallu laiſſer les anciens grades sans fonction, et en créer de nouveaux; abus dont les moindres inconvénients ont été d'impliquer ſouvent une contradiction d'autorité entre l'inférieur & le supérieur, & d'avoir prodigieusement à accru le nombre si excessif de nos officiers généraux.

Mais quelque choſe de plus conſéquent, c'eſt que les miniſtres de la guerre ſe voyant, dès-lors, preſque les seuls diſpenſateurs des grâces, n'ont penſé qu'à profiter de leur élévation paſſagère, pour favoriſer l'avancement de leurs parens, de leurs amis et de leurs créatures; et l'émulation, déjà preſque étouffée par ces paſſe-droits, a été entièrement anéantie par la vénalité que l'on s'eſt permise de toutes les places un peu diſtinguées, enſorte qu'il n'eſt plus reſté à l'officier, dépourvu de fortune, que la triſte attente de croupir dans les emplois ſubalternes.

L'on n'a plus vu, dès ce moment, à la tête des Corps, que des jeunes gens, quelquefois ſans mérite, mais preſque toujours ſans inſtruction, et cependant pleins de préſomption et de hauteur; ils refusent de prendre les conſeils des hommes mûrs et expérimentés qu'ils dédaignent, parce qu'ils ne leur trouvent plus cette agilité et cette fougue que l'âge a remplacées chez eux, par un

ſang froid et une prudence bien préférables ; mais incapables d'apprécier de telles vertus, ils ne travaillent qu'à ſe défaire de ces hommes, peut-être trop clair-voyans, en leur donnant toutes ſortes de dégoûts.

Peu propres au commandement, parce qu'ils faut, pour le bien connaître, avoir obéi long-temps, ces trop jeunes chefs penſent que la diſcipline conſiſte uniquement à exiger une obéiſance paſſive de ſes ſubordonnés ; elle doit, ſans doute, être prompte et littérale, mais lorſque les ordres ſont arbitraires, ſouvent capricieux (1), quelquefois injuſtes, ils font naître les réclamations qui retardent l'exécution de la choſe commandée.

Il en eſt quelques-uns qui, il eſt vrai, convaincus de leur incapacité, ou nés ennemis de la gêne et du travail, prennent un plus funeſte parti encore ; celui de confier la tenue de leurs troupes à des êtres qui ſe ſont emparés de leur confiance par

---

(1) L'on a vu un chef de Corps mettre dix Officiers aux arrêts pour n'avoir point paru à une parade avec des gants dits à la Criſpin, comme il le leur avait enjoint, et il leur avait été preſqu'impoſſible de s'en procurer une fourniture aſſez complète pour que tout le monde en ſoit pourvu.

des délations, vils moyens, mais presque les seuls restés aux subalternes pour sortir de l'étroite sphère dans laquelle on les a enveloppés.

Cependant ces adulateurs dont les seuls talens pour le commandement consistent uniquement dans une excessive dureté, et des principes détestables, principes d'après lesquels ils n'admettent point que le soldat soit susceptible d'être animé par les sentimens d'honneur, de délicatesse et de patriotisme, d'après lesquels, ils soutiennent que l'on ne peut rien obtenir de lui, sinon, par l'effroi des châtimens les plus sévères (1); d'après lesquels enfin, ils lui refusent une ame, parce qu'ils n'en ont point eux-mêmes; ces hommes, dis-je, ne savent que commander avec emportement, injurier de la façon la plus amère, insulter enfin, de la manière la plus outrageante, les malheureux que ces vexations humilient, consternent et avilissent.

O vous! classe intéressante et si long-temps opprimée; ô vous! hommes du Tiers, à qui la raison vient de rendre une partie de vos droits, elles vous touchent plus particulièrement, ces

(1) Ces propos m'ont été tenus à moi-même, sur ce que je paraissais souhaiter de voir le Soldat traité avec douceur.

vexations ; réduits à végéter dans nos armées, où l'on vous fait prodiguer si souvent un sang précieux, puisque c'est celui des Citoyens, votre seule prospective est de vous y voir opprimés, et votre salaire est d'aller (si non tous, du moins la plupart) lorsque vous y avez été mutilés, ou que vous y avez épuisé vos forces (1), mendier des secours auxquels l'Etat eût pu pourvoir, si l'on n'avait épuisé ses ressources, en les prodiguant à l'avidité des courtisans.

Il existe en effet, Messieurs, une inégalité bien vicieuse dans la répartition mal combinée des secours pécuniaires accordés à titre de pension pour service, lesquels se donnent souvent à des personnes qui n'y ont nul *droit*. Aussi la

---

Que l'on n'objecte point l'établissement des Invalides ; établissement fastueux, mais inutile ; l'on sait que les braves & honnêtes Militaires s'y trouvent déplacés. Il faut d'ailleurs rendre les Vétérans à la société, et non les faire vivre en communauté comme des Religieux.

Quant aux retraites d'ancienneté, combien d'hommes ne peuvent servir le temps exigé ; les uns entrent trop tard au service ; et il est des tempéramens sur lesquels vingt-cinq années de fatigues font plus d'impression que trente-cinq sur d'autres ; cependant les premiers sont inhumainement délaissés ; j'en ai vu l'exemple.

France, quoique grevée de près de trente millions de penſion, a-t-elle dans ſon ſein de malheureux vétérans qui manquent de pain (1), et de pauvres Chevaliers de St. Louis qui languiſſent dans la dernière misère.

Cependant le calcul en eſt facile, les retraites que l'on pourrait accorder aux ſeuls néceſſiteux et à titre de vétérance, ne devraient pas, au bout même d'une génération, monter à plus de cinq à ſix millions; où paſſent donc les ſommes immenſes qui excèdent ce tarif? Je l'ignore...... Et d'où vient cet abus? C'eſt qu'à la Cour l'on ne donne jamais en raiſon des beſoins; mais de la fortune que l'on poſsède déjà : comment n'accorder, dit-on, à un homme poſſeſſeur de cinquante, quatre-vingt ou cent mille livres de revenu, qu'une modique penſion de douze ou quinze cent livres? Il regarderait comme un affront d'être traité auſſi modiquement.

Etrange raiſonnement, mais réſultat néceſſaire d'avoir mis tout en balance avec l'or, et d'avoir cru que l'on ne pouvait récompenſer les hommes qu'avec ce vil et pernicieux métal!

Eh! Rome et la Grèce, comment récompen-

(1) Paris à offert pluſieurs exemples de ce fait.

ſaient-elles ſes guerriers? Une ſimple couronne de feuillages, une arme enlevée à un ennemi, ſuffiſait ordinairement. Quelquefois, il eſt vrai, l'on élevait un trophée militaire pour éterniſer la mémoire d'un trait rare de prudence et d'habileté dans le commandement, d'une valeur inouie dans l'action, d'un dévouement patriotique dans dans un danger connu; mais ce moment excitait l'enthouſiaſme et produiſait de nouveaux héros.

Cependant on paraît penſer aujourd'hui que cela était bon dans des Républiques, et que ces diſtinctions ne ſeraient pas auſſi recherchées dans nos Gouvernemens monarchiques.

En France, dédaigne-t-on donc, Meſſieurs ; d'être revêtu de la croix St. Louis, quoiqu'elle ait été prodiguée à des êtres qui l'ont avilie? Eh! quel cas ne ferait-on pas de décorations qui annonceraient les ſervices que l'on aurait rendus à l'état, et en perpétuerait le ſouvenir! Quelle émulation n'allumerait pas l'eſpoir qu'une belle action ne ſera point enſevelie dans l'oubli!

Courageux Daſſas, ſans un Voltaire', hélas! nous ignorerions le généreux exemple que tu nous a donné? La Grece en eût gravé l'hiſtoire ſur le marbre et ſur l'airain; mais conſole toi,

un illuſtre Écrivain a rappelé à ton Souverain ce qu'il te devait, et ſes écrits éterniſeront la mémoire de ta valeur. Cependant, Meſſieurs, combien de faits également dignes de notre admiration parviennent à peine à la connaiſſance des contemporains, et reſtent ſans récompenſe !

La Cour, à la vérité, ſemble quelquefois vouloir s'occuper d'en faire la recherche ; elle accueille en conſéquence au retour des campagnes toute la foule des ſolliciteurs de grâce ; mais comment y diſtinguer ceux qui ont des droits bien acquis ? Ceux-là ne ſe trouvent peut-être pas parmi les demandeurs : car pour l'ordinaire l'homme de mérite, auſſi timide et modeſte après le combat, qu'il s'y eſt montré valeureux, ſe dérobe aux regards : et le lâche, plus effronté, lui enlève le prix dû à ſon courage.

La Cour excédée par ces ambitieux épuiſe bientôt toute ſa bonne volonté, et pour ſe délivrer de ces importuns, elle imagine de mettre des entraves à la facilité de paraître à la Cour..... Dès-lors tout uniforme en eſt ridiculement exclu. ...... Mais qu'arrive-t-il ? L'homme aſſez opulent pour revêtir la ſoie, eſt ſeul introduit, accueilli, écouté ; et l'infortuné que ſon indigence met hors d'état d'amplifier ſa garde-robe, eſt inhumainement rebuté.

Mais quels moyens, nous direz-vous, peuvent être employés pour prévenir ces abus ? Arrêter l'influence des protections.

Un Miniſtre a pour l'ordinaire la main forcée par les ſollicitations des perſonnes qu'il déſire favoriſer, ou de celles qu'il ne peut refuſer ; des conſeils de guerre ſeraient, ſans doute, moins acceſſibles à ces perſécutions, moins dans le cas de ſe ſoumettre à des bienſéances et moins entraînés par les intrigues de Cour, ſur-tout lorſqu'ils ſe tiendraient ſur le champ de bataille, et y dreſſeraient ſur la notoriété des ſuffrages de l'armée, les procès-verbaux de toutes les actions éclatantes.

Ce plan, Meſſieurs, que je vous fais à peine entrevoir, demanderait des détails que les bornes d'un diſcours ne me permettent pas d'offrir ici ; je déſire cependant vous faire obſerver que ces conſeils dont je parle, ne doivent point être établis d'une façon permanente ; mais ſe compoſer dans de certaines circonſtances, et du concours des Officiers les plus recommandables par leur mérite, leur intégrité et leur expérience ; et chaque corps d'armée en particulier pourrait avoir le ſien, d'où l'on en formerait un principal dans les occaſions qui demandent des déci-

ſions générales; enfin dans ce dernier Conſeil le militaire aurait du moins la conſolation de voir ſiéger les Maréchaux de France, ſes Juges nés, illuſtres perſonnages, ſi recommandables par leur âge, leur expérience, et qui apporteraient du moins dans les opérations et les changemens, cette tempérance et cette diſcrétion ſi conſéquentes au bien du ſervice.

Il y a ſans doute, Meſſieurs, bien d'autres abus à relever dans la partie que je viens de toucher; que n'y a-t-il pas à dire, par exemple, ſur la méthode ſi coûteuſe, ſi peu utile, et peut-être même dangereuſe d'entretien des troupes étrangères? Que de recherches à faire pour améliorer et ſimplifier le régime militaire, pour trouver les moyens d'iſoler moins le ſoldat de la ſociété, pour le rendre plus citoyen, plus attaché à ſa profeſſion, plus utile enfin à l'Etat!

Mais cette matière, ſi vaſte, demanderait une diſcuſſion trop étendue des avantages et des inconvéniens qui peuvent réſulter des diverſes projets donnés et à donner pour produire de tels effets: d'ailleurs, tant d'habiles Ecrivains en ont traité, avec un ſi grand ſuccès et des talens ſi ſupérieurs, que je préfère vous renvoyer à leurs écrits, plutôt que d'entreprendre une tâche trop au-deſſus de mes forces.

Cependant, Meſſieurs, j'oſe penſer que cette eſquiſſe ſi imparfaite ſans doute du tableau que j'aurais déſiré être en état de vous préſenter, doit vous convaincre d'une vérité qui commence à être ſentie ; c'eſt de ne pas abandonner trop légèrement la diſcuſſion de nos intérêts à ceux qui profitent des déſordres dont je viens de vous parler ; car ils ſont cenſés peu portés, par conſéquent, à les faire ceſſer, comme à appuyer peu efficacement vos réclamations ſur cet objet.

Il y a plus ; des hommes qui vivent preſque toujours éloignés de nos Provinces, ne peuvent en avoir bien approfondi les divers intérêts ; ils ſont conſéquemment peu capables de les ſavoir lier et accorder, malgré leur apparente contradiction, avec la choſe publique.

Ne nous laiſſons donc pas tromper, Meſſieurs, par les démarches populaires des courtiſans, ni amorcer à leurs inſinuantes paroles. Vrais Caméléons, ils ſavent, pour tendre leurs piéges, prendre toutes ſortes de figures ; habiles enfin à ſe prêter aux circonſtances, ils ne craignent point de prodiguer, quand il le faut, les marques extérieures les plus ſéduiſantes de l'affabilité & du dévouement. Méfions-nous de toutes ces trompeuſes careſſes ; ſongeons que le ſéjour des Cours les a dû former à la diſſimulation, et qu'aujourd'hui nos amis, parce qu'ils ont beſoin de nos ſuf-

frages, ils reprendront ſans doute demain leur air de hauteur.

Ces nouvelles conſidérations ſont en effet bien propres, Meſſieurs, je ne dis pas à nous faire exclure tout homme d'un rang diſtingué de l'aſſemblée nationale, mais à nous engager à ſcruter avec la dernière attention le caractère de ceux ſur leſquels nous jeterons les yeux pour être nos repréſentans, et d'avoir ſoin de contre-balancer l'influence qu'ils pourraient avoir dans les délibérations des Etats-Généraux, en leur oppoſant des hommes que leur peu d'ambition tient éloignés des brigues de Cour ; et qui incapables de ſe laiſſer éblouir, ni tenter par les faveurs, ni ébranler par aucune crainte, apporteront dans le rapport de nos réclamations, ce déſintéreſſement, cette franchiſe et cette fermeté inébranlable d'une ame vraiment honnête et vertueuſe.

Ne nous perſuadons pas mal à propos, que pour bien défendre nos droits, nous ayons beſoin d'hommes d'un rang très-élevé ; ſongeons plutôt qu'un protecteur n'eſt lui-même qu'un protégé à qui la reconnaiſſance impoſe des liens qui l'aſſerviſſent malgré lui à l'eſprit de parti. Croyons d'ailleurs que les rangs et les dignités en impoſeront bien peu à l'aſſemblée des Etats-Généraux, et que celui qui y ſoutiendra le mieux nos droits, ce ſera le plus intègre, et non le plus puiſſant.

Qu'il me ſoit encore permis, Meſſieurs, après

vous avoir fait ces obſervations, de vous faire part de mes craintes ſur un objet bien conſéquent, c'eſt que je redoute le mauvais effet du peu d'accord qui règne entre nous... Chers concitoyens, je vous en conjure, ne perdons pas en vaines diſputes l'occaſion favorable qui ſe préſente, d'établir dans l'État une conſtitution ſage, inébranlable, qui faſſe le bonheur de la génération préſente, et qui prépare la proſpérité de celles à venir.

Ne laſſons donc pas la bonne volonté d'un Roi bienfaiſant, qui n'ambitionne de ſignaler ſon règne, qu'en aſſurant à jamais la félicité de ſes Sujets; et craignons, ſur-tout, de rendre inutiles les ſoins admirables de l'homme vertueux qui travaille à faire effectuer des projets ſi grands et ſi paternels.

Mais quelle triſte nouvelle!... Quelle fermentation s'allume et ſe répand dans nos provinces! Cruelle diſcorde, pourquoi viens-tu détruire nos douces eſpérances? Ha! ceſſe d'agiter ſur nos têtes tes torches infernales, et de répandre dans nos cœurs ton fiel et ta rage... fuis... abandonne enfin des contrées ſi ſouvent rougies du ſang qu'y firent couler tes fureurs.

Généreux Necker, oppoſe à l'orage qui nous menace ton génie conciliateur, et ne te rebute pas du retard que nos diſcuſſions pourraient apporter à l'exécution de tes ſages projets; eſpère même que du choc de nos opinions peut naître

un bien, une connaiſſance plus étendue et plus approfondie de la choſe publique.

Mais, de notre côté, Meſſieurs, ne mettons point de paſſions à ſoutenir nos droits et nos privilèges particuliers : parlons ſans aigreur, agiſſons ſans animoſité, ce ſont les ſeuls moyens de maintenir la paix.

O vous, ſur-tout, illuſtres et magnifiques Citoyens, ſoyez aſſez généreux pour céder au rétabliſſement des bons principes, et ceſſez d'avoir l'injuſte prétention de former dans l'État un nouvel ordre, un corps ſéparé : et nous qui formons la partie opprimée de cette claſſe, dont l'on revendique les priviléges que nous ne partageons pas, et dont nous ſommes les premiers vexés, n'épouſons point une querelle qui nous eſt (1) étrangère.

Et vous, honorables ſucceſſeurs des propagateurs de l'Evangile, vous de qui l'on doit recevoir l'exemple de la modération et du déſintéreſſement, ceſſez d'entaſſer des revenus immenſes (2) à l'ex-

---

(1) La pauvre Nobleſſe qui ſe voit elle-même écraſée par les grands, ne doit donc point entrer dans la querelle que ces derniers ont avec le tiers : elle doit ſentir qu'on la confond ſouvent avec lui, et qu'elle eſt la première vexée par les droits oppreſſifs des grands.

(2) Le haut Clergé doit conſentir à une répartition plus égale et mieux appliquée des richeſſes de l'Egliſe; et

clusion de ces hommes utiles, qui, répandus dans nos campagnes, en voient la misère avec le cruel désespoir de ne la pouvoir soulager.

Mais vous, qui composez dans l'Etat une classe si nombreuse de Citoyens, jusqu'aujourd'hui injustement dédaignée, ne poussez pas trop loin vos prétentions en abusant du prétexte de rentrer dans vos droits ; ne faites pas repentir la philosophie d'avoir parlé pour vous aussi efficacement qu'elle l'a fait; et n'oubliez pas qu'il faut dans les sociétés, et sur-tout dans les Monarchies, des distinctions de rang et de classe.

Enfin, Messieurs, qui que nous soyons, Prêtres ou Laïques, Nobles ou Roturiers, dépouillons-nous de tout préjugé et de tout esprit de parti, pour n'être que citoyens et n'écouter que le langage de la raison; voyons avec la plus vive reconnaissance les soins paternels de notre Souverain ; et s'il daigne faire des sacrifices pour la paix, ne refusons pas d'en faire nous-mêmes pour seconder ses vues bienfaisantes.

---

et engager lui-même Sa Majesté à ne plus accumuler les bénéfices sur un petit nombre de têtes, mais par un plan équitable et qui serait très-avantageux à l'agriculture, que l'on fasse verser dorénavant par les Communautés religieuses les revenus de leur commendes dans les caisses des Provinces, sur lesquelles l'on assignerait des pensions modérées à tous ceux qui par leur position et leur mérite y auraient des droits bien acquis.

757